



PUBLIC

Responsable ressources humaines.
Collaborateur chargé de la paie.



OBJECTIFS

- › vérifier ses choix de paramétrages
- › mettre en place les mécanismes de contrôle.



PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Un travail de vérification des bulletins des participants sera réalisé lors de la formation, permettant de construire les apports théoriques.

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

Identifier des leviers de réduction de coûts.

Les mécanismes de paie sont complexes et demandent une vigilance juridique et réglementaire permanente.

En outre, les impacts réciproques avec les mécanismes de gestion des ressources humaines sont incontournables.

Un paramétrage erroné peut être générateur de risques financiers (contrôle URSSAF...) mais aussi de coûts anormaux.

CONTENU

La fonction paie et la préparation de la paie

- › les contraintes légales, statutaires et conventionnelles
- › la fonction paie dans le processus RH
- › accords de branche, notes de service...
- › le bulletin de paie et le bulletin allégé

Le traitement de la paie

- › le traitement de la rémunération
- › les congés payés
- › l'incidence de la durée du travail
- › le traitement des absences et de la maladie
- › les règles d'acquisition et la gestion des compteurs de congés payés

Le calcul des cotisations

- › les charges de sécurité sociale, de retraite, d'assurance-chômage et l'auto-assurance
- › le régime général de droit privé
- › les adhésions volontaires des salariés du secteur public au régime ASSÉDIC

- › l'auto-assurance de l'employeur
- › les autres déclarations et documents : DADS, enquête BMO
- › le système d'information paie
- › le solde de tous comptes (cas pratique)

Les particularités de la paie

- › les accidents du travail et les maladies professionnelles
- › les allocations chômage
- › la saisie-arrêt sur salaires
- › le cumul retraite et contrat de travail
- › les taxes assises sur les salaires
- › les frais de transport : dispositions applicables à partir de mars 2009
- › les opérations de contrôle de la paie
- › les états de sortie obligatoires et les interfaces de comptabilité.

ANIMATION

Béatrice FRINGUET, Consultante-formatrice en GRH et droit du travail.

DATES CLASSE VIRTUELLE

6 et 7 juin 2024
9 et 10 décembre 2024

PRIX NET : 1530 EUROS - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Victoria ESTEBAN - 06 60 98 97 91. victoria.esteban@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr